



Délimitation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) et position de l'isochrone 50 jours selon les méthodes de Whissling (930 m) et Feflow (1030 m)

Le choix de la limite amont du PPR s'est arrêté à la limite communale entre les communes de Saint Etienne du Grès, Maillane et Mas Blanc des Alpilles. Au final, seule la commune de Saint Etienne du Grès est concernée.